

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 26 octobre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi vingt-six octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

19 Octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	16	3	16

Sous la Présidence de M. Thierry ROUTIER, 1^{er} Vice-Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme COUPEY Sylvie, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse Mme LALUC Sylvie, Mme LEMAITRE Béatrice, Mme MARTIN Nathalie, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr BEREZOWSKI Pierre, Mr CHOQUENET Vincent, Mr DESUMEUR Alex, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr NIVART Jean-Luc, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mme PELLETIER Séverine à Mr ENGRAND
Mr PHILIPON Vincent à Mr ENGRAND
Mr MARCELLIN Bruno à Mr ROUTIER

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, Mr Romain LAUTIER

Excusés : Mme PELLETIER Séverine, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr MARCELLIN Bruno, Mr PAGANO Jean-Baptiste, Mr PHILIPON Vincent

Signature d'une convention avec le GISR pour la maintenance curative des vélos en libre-service « Cyclovis »	Rapport
	N°6

Le S.I.T.U.S exploite pour le compte de GrandSoissons les Vélos Libre-Service « Cyclovis » par voie de convention.

L'exploitation des « Cyclovis » comprend, outre le rééquilibrage des stations et le changement des batteries, la maintenance préventive, corrective et curative des vélos.

Ces activités sont internalisées au maximum au S.I.T.U.S mais il doit parfois, pour des opérations complexes, faire appel au Groupement Intercommunal Soissonnais pour la Sécurité Routière (G.I.S.R) qui dispose des compétences requises.

En conséquence, il est proposé de signer une convention avec le G.I.S.R afin d'encadrer les interventions faites par cette association. Cette convention à venir définira les coûts d'interventions selon la grille jointe à cette délibération, ainsi que les modalités de paiement.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser le Président du S.I.T.U.S à signer cette convention avec le G.I.S.R.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
DECIDE**

- D'autoriser le Président à signer la convention avec le G.I.S.R pour la maintenance curative des vélos en libre-service « Cyclovis »

Vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote: 0

Et ont signé au registre les membres présents

Envoyé en préfecture le 02/11/2021

Reçu en préfecture le 02/11/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 002-250204120-20211026-27102021_6-DE

Affiché, le 27 octobre 2021
Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

